

## **La mémoire différentielle des meurtres de masse**

L'étude des génocides et des meurtres de masse montre que leur reconnaissance est un processus complexe et aléatoire, et que certains accèdent mieux, ou plus vite que d'autres, à la mémoire collective.

Alors, par exemple, que les travaux se multiplient aujourd'hui à propos de la grande famine de l'Holodomor, surtout depuis l'indépendance de l'Ukraine, ce n'est pas le cas de celle qui a conduit dans la Chine maoïste, à la fin des années cinquante, à la mort de dizaines de millions de personnes.

De même, la première guerre d'Indochine (1945-1954) a été éclipsée par la guerre d'Algérie, qui a bien davantage mobilisé l'opinion publique française en raison de l'engagement du contingent, et par celle du Vietnam qui a connu, par la force des mouvements de protestation et des images qu'elle a suscitées, un retentissement mondial.

Si l'on prend l'exemple des deux grands génocides qui ont marqué la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, celui dont ont été victimes les Tutsi au Rwanda a suscité infiniment plus de commémorations, de recherches et d'œuvres littéraires ou artistiques que celui perpétré par les Khmers rouges au Cambodge, pourtant deux fois plus meurtrier.

Il arrive que ces différences mémorielles s'exercent à l'intérieur du même groupe de meurtres de masse. Si le génocide des Tziganes par les Nazis est identifié comme tel et commence à être aujourd'hui mieux connu et étudié, sa reconnaissance est sans commune mesure avec celle dont a bénéficié depuis les années soixante la destruction des Juifs d'Europe.

De la même manière, dans le cadre des exterminations dont ont été l'objet les Premiers Peuples d'Amérique, des dynamiques contraires d'effacement et de reconnaissance affectent sur le long cours des événements comme la bataille de Little Bighorn, les massacres de Camp Grant en Arizona ou les commémorations des guerres sioux au Minnesota.

Il arrive aussi qu'une reconnaissance mémorielle se substitue à une autre, comme pour les pensionnats autochtones du Canada, institutions visant à assimiler de force les jeunes Amérindiens. Dans ce cas de figure, la reconnaissance de l'existence d'un génocide culturel a aidé à dissimuler un meurtre de masse s'apparentant à un génocide tout court.

En Argentine, les crimes contre l'humanité commis sous la seconde dictature militaire (1976-1983) n'ont obtenu de reconnaissance officielle qu'à partir de 2004, la politique révisionniste du gouvernement actuel remettant en cause le chiffre de 30 000 disparus et renvoyant dos à dos les militaires responsables de terrorisme d'État et les groupes d'extrême-gauche ayant eu recours à la violence.

Au Chili, les opérations désignées par l'euphémisme « Pacification de l'Araucanie » (1861-1883) prirent la forme d'une campagne militaire longue de vingt ans qui eut pour résultat de cantonner les Mapuche dans des réserves couvrant 6 % de leur territoire initial. Sous l'ère démocratique, la reconnaissance mémorielle de cette période a fluctué en fonction des intérêts des propriétaires terriens en jeu et des politiques mémorielles de chaque gouvernement.

Cette mémoire différentielle peut porter sur ces meurtres de masse, mais aussi sur les acteurs impliqués dans leur réalisation. Il en va ainsi des « criminels de bureau », sur lesquels Hannah Arendt avait attiré l'attention dans les années soixante, ainsi que des hauts responsables des exterminations, placés au centre de l'attention plus récemment, par exemple dans l'œuvre de Rithy Panh.

Autre exemple, pendant la Seconde Guerre mondiale la reconnaissance du rôle essentiel de héros comme Jean Moulin a peut-être conduit à estomper en France l'action beaucoup plus discrète des Justes, souvent peu désireux de se mettre en avant alors même qu'ils ont été décisifs dans le sauvetage d'une partie de la communauté juive.

C'est à ces processus de disparités mémorielles que s'attachera ce séminaire interdisciplinaire, où nous tenterons de comprendre, à partir de quelques

exemples précis, les facteurs qui conduisent les meurtres de masse ou les génocides ainsi que ceux qui y participent à entrer de plain-pied dans la mémoire collective ou, au contraire, à s'en voir, pour un temps plus ou moins long, priver l'accès.